

Impact de la revalorisation des retraites de base et du point d'indice sur la pension des agents

La loi de finances rectificative du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, a majoré les pensions de retraite de base et revalorisé le point d'indice de vos agents.

Ces deux dispositifs ne sont pas cumulables.

En effet, **selon la date de radiation des cadres de vos agents**, lors du calcul de leur pension de retraite, ils bénéficient soit de la revalorisation de leur pension, soit de la revalorisation du point d'indice :

Votre agent a été radié des cadres avant le 02/07/2022 :

La loi de finances rectificative du 16 août 2022 prévoit la revalorisation de 4 % des pensions de retraite et d'invalidité de base, avec effet rétroactif au 1er juillet 2022. Cette revalorisation sera effectuée automatiquement lors du versement de septembre, avec un effet rétroactif au 1er juillet 2022. Aucune démarche de votre part n'est nécessaire pour l'application de cette mesure.

Votre agent est radié des cadres à compter du 02/07/2022 :

La loi de finances rectificative du 16 août 2022 prévoit la revalorisation de 3.5% du point d'indice de la fonction publique.

Le montant de la pension tiendra compte automatiquement de cette augmentation.

En raison de la mise à jour tardive de nos outils, il est possible que les décomptes définitifs présents sur la plateforme PEP's, ne tiennent pas compte de cette revalorisation. Toutefois, le montant versé pour les pensions impactées sera réévalué automatiquement, et le cas échéant, un rappel sera mis en paiement, lors de la mensualité de septembre. Vous n'avez aucune demande à effectuer auprès de la CNRACL.

[LOI n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 \(1\)](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046186661>



Impact de la revalorisation des retraites de base et du point d'indice sur la pension de vos agents

<https://www.cnrACL.retraites.fr/employeur/actualites/impact-de-la-revalorisation-des-retraites-de-base-et-du-point-dindice-sur-la-pension-de-vos-agents>

La revalorisation des retraites

<https://www.cnrACL.retraites.fr/retraite/actualites/la-revalorisation-des-retraites>

